




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2018-317**

**Séance publique du**

**16 juillet 2018**

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI  
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la  
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du  
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20180716- lmc1137972-DE-1-1
Date de signature : 18/07/2018
Date de réception : mercredi 18 juillet 2018
 <p><b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b></p> <p>- ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : MARCHE N°A16036 RELATIF A LA FOURNITURE DE SIÈGES POUR LES SERVICES  
MUNICIPAUX - AVENANT N°1 PORTANT AUGMENTATION DU MONTANT MAXIMUM**

Le 16 juillet 2018 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 10 juillet 2018, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaele LENFANT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Liliane PIERRON, Monsieur Moussa BENKACI à Madame Sophie JOISSAINS, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Maurice CHAZEAU à Monsieur Gerard DELOCHE, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Gilles DONATINI à Eric CHEVALIER, Madame Souad HAMMAL à Monsieur Edouard BALDO, Madame Muriel HERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Claude MAINA à Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Irène MALAUZAT à Monsieur Philippe DE SAINTDO, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER.

**Excusés sans pouvoir :**

Madame Coralie JAUSSAUD.  
Secrétaire : Jean BOULHOL

Monsieur Gerard DELOCHE donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S - Etudes Juridiques, Marchés  
Publics et Patrimoine Communal  
Direction Marchés Publics

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 16 JUILLET 2018

**Nomenclature : 1.7**  
Actes spéciaux et divers

-----

**RAPPORTEUR** : Monsieur Gerard DELOCHE

**Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS**

**OBJET** : MARCHE N°A16036 RELATIF A LA FOURNITURE DE SIÈGES POUR LES SERVICES MUNICIPAUX - AVENANT N°1 PORTANT AUGMENTATION DU MONTANT MAXIMUM- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Par délibération n°2016- 329 du 18 juillet 2016, le conseil municipal a autorisé Madame le maire ou Monsieur l'adjoint délégué aux marchés publics à signer le marché n° A16-036 relatif à la fourniture de sièges destinés aux services municipaux avec la société BURO CONCEPT.

Il s'agit d'un accord-cadre avec un montant minimum de 20 000 € HT et un maximum de 80 000 € HT. Il a été conclu pour une période ferme courant du 09 août 2016 au 31 décembre 2018.

En 2016, lorsque la Direction des Moyens Généraux a lancé le marché, les besoins de la Direction des Eaux et Assainissement n'ont pas été pris en compte car cette dernière devait être transférée à la Métropole géographiquement et administrativement.

Cependant, la Direction des Eaux et Assainissement, ayant déménagé le 1er janvier 2017 (185 avenue de Pérouse), a finalement été autorisée à utiliser le marché de fourniture de sièges pour continuer à fonctionner.

A cet effet, la Direction des Moyens Généraux lui a ouvert une enveloppe de 15 724 €.

Cette commande non prévue nécessite aujourd'hui d'augmenter le seuil maximum du marché pour permettre à la Ville de se fournir en sièges, dans le respect des conditions fixées par l'article 139-6° du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics:

- l'augmentation doit être inférieure aux seuils,
- et l'augmentation doit être inférieure à 10% du montant du marché initial.

Cette augmentation doit faire l'objet d'un avenant au marché par lequel le montant maximum de commandes serait porté de 80 000 € HT à 87 200 € HT (soit une augmentation de 9 % du montant du marché initial).

Par ailleurs, un avenant à un marché entraînant une augmentation du montant initial supérieure à 5% a été soumis pour avis à la Commission d'Appel d'Offres.

Les membres de la dite Commission ont émis un avis favorable pour la passation de cet avenant lors de la séance du 29 juin 2018.

C'est pourquoi, je vous demande, mes chers Collègues, de bien vouloir:

- **APPROUVER** l'avenant n°1 portant augmentation du montant maximum de commandes du marché n° A16-036 relatif à la fourniture de sièges destinés aux services municipaux avec la société BURO CONCEPT,
- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint aux Marchés Publics à le signer, ainsi que tout document s'y rapportant.

DL.2018-317 - MARCHE N°A16036 RELATIF A LA FOURNITURE DE SIÈGES POUR LES SERVICES MUNICIPAUX - AVENANT N°1 PORTANT AUGMENTATION DU MONTANT MAXIMUM-

Présents et représentés	: 54
Présents	: 43
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,  
Reine Merger



---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



AIX en PROVENCE  
LA VILLE

DGAS Etudes Juridiques & Marchés Publics  
Et Patrimoine Communal  
Direction des Marchés Publics

**FOURNITURE DE SIEGES DESTINES AUX SERVICES MUNICIPAUX**

MARCHÉ N° A16036 NOTIFIÉ LE 28 JUILLET 2016  
A LA SOCIETE BURO CONCEPT

AVENANT N°1  
PORTANT AUGMENTATION DU MONTANT MAXIMUM DU MARCHE

## **CHAPITRE 1 – RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MARCHÉ PUBLIC INITIAL :**

### **1.1 – Identification du marché public**

Marché n° A16036 : notifié le 28 juillet 2016 à la société BURO CONCEPT.

Objet et forme du marché public : Sièges destinés aux services municipaux

Montant minimum	Montant maximum
20 000 euros HT	80 000 euros HT

Durée du marché public :

L'accord-cadre a été conclu pour une période allant du 09 août 2016 au 31 décembre 2018 et ne sera pas reconduit.

### **1.2 – Identification des cocontractants**

Le marché ci-dessus a été conclu entre :

- D'une part, la Ville d'Aix-en-Provence représentée par Monsieur Maurice CHAZEAU, Maire Adjoint délégué aux Marchés Publics, agissant en qualité de représentant du pouvoir adjudicateur (délibération n°2016- 329 du 18 juillet 2016),
- D'autre part, la société BURO CONCEPT, représentée par M. Dominique FALGAS, gérant, numéro SIRET 534 618 780 00017 et domiciliée avenue Saint Germet-ZAC la Ferme Croze 13127 Vitrolles.

## **CHAPITRE 2 – OBJET DE L'AVENANT N°1 :**

### **ARTICLE 1 : MODIFICATION DU CONTRAT INITIAL**

EN 2016, lorsque la Direction des Moyens Généraux lance le marché de fourniture de sièges, les besoins de la Direction des Eaux et Assainissement n'ont pas été pris en compte car cette dernière devait être transférée à la Métropole géographiquement et administrativement. Cependant, la Direction des Eaux et Assainissement, ayant déménagé le 1<sup>er</sup> janvier 2017 (185 avenue de Pérouse), a finalement été autorisée à utiliser le marché de fourniture de sièges pour continuer à fonctionner.

A cet effet, la Direction des Moyens Généraux lui a ouvert une enveloppe de 15 724.00 €.

Cette commande non prévue nécessite aujourd'hui d'augmenter le seuil maximum du marché pour permettre à la Ville de se fournir en sièges, dans le respect des conditions fixées par l'article 139-6° du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics:

- l'augmentation doit être inférieure aux seuils européens publiés au Journal Officiel de la République française
- et l'augmentation doit être inférieure à 10 % du montant du marché initial.

C'est pourquoi, les parties s'accordent pour accepter une augmentation du montant maximum de commandes de 7 200 euros HT (soit une augmentation de 9 % du montant du marché initial), portant ainsi le montant maximum de commande de 80 000 euros HT à 87 200.00 euros HT.

**ARTICLE 2 : PAIEMENT**

Les sommes dues par la ville d'Aix-en-Provence en règlement des prestations effectuées dans le cadre du contrat n° A16036 désigné au chapitre I seront versées, conformément à l'article 4 de l'acte d'engagement de l'accord-cadre, à la société BURO CONCEPT, au crédit du compte ouvert auprès du CIC Vitrolles sous le numéro IBAN FR76 1009 6182 9100 0695 9770 191 – BIC CMCIFRPP;

**ARTICLE 3 : AUTRES CLAUSES**

Toutes les clauses du marché désigné au chapitre I demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

**CHAPITRE 3 – SIGNATURE DES PARTIES :**

<p><b>Pour la société BURO CONCEPT, représenté par M. Dominique FALGAS</b></p> <p>Nom et qualité du signataire</p>          <p>Fait à ....., Le (cachet de la société)</p>	<p><b>Pour la Ville d'Aix-en-Provence</b> Le représentant du pouvoir adjudicateur, Nom et qualité du signataire</p> <p>Délibération n°2018-.....du 16 juillet 2018</p> <p><b>Maurice CHAZEAU</b> <i>Maire-Adjoint</i> Délégué aux Marchés Publics</p>          <p>Fait à Aix-en-Provence, Le</p>
--	--